

## **Avis aux propriétaires de puits privés : faites analyser votre eau potable**

5 mai 2026

---

Si votre résidence tire son eau potable d'un puits privé, il vous incombe de veiller à ce que cette eau soit potable.

### **Quand devriez-vous faire analyser l'eau de votre puits privé?**

Les responsables de la santé publique du Manitoba et le Service de l'eau potable recommandent de faire analyser l'eau de votre puits au moins une fois par an, et même plus souvent dans les situations suivantes :

- votre puits se trouve à proximité d'une rivière, d'un lac ou d'un autre plan d'eau de surface où une infiltration d'eau peut se produire;
- il y a eu de l'eau de fonte des neiges, une inondation ou de fortes précipitations au printemps;
- vous remarquez un changement de la couleur, de la transparence, de l'odeur ou du goût de l'eau.

Si vous pensez qu'une inondation a pu avoir des répercussions sur la qualité de l'eau de votre puits, **faites bouillir l'eau potable avant de la consommer** et faites-la analyser une fois que la situation se sera stabilisée. Consultez la feuille de renseignements intitulée *Les inondations et la qualité de l'eau de puits* qui se trouve ici : [www.gov.mb.ca/asset\\_library/fr/spring\\_outlook/wellwater\\_safety\\_factsheet.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/asset_library/fr/spring_outlook/wellwater_safety_factsheet.fr.pdf)

### **Analyse abordable de l'eau des puits privés**

Le Programme de subventions pour analyse de puits privés du Manitoba aide les propriétaires de puits privés à faire analyser l'eau de leur puits, notamment pour mesurer les coliformes totaux et rechercher la présence d'*E. coli*, afin de détecter la présence de bactéries nocives.

- Une analyse subventionnée par ménage chaque année.
- Coût : **17,67 \$ (taxes incluses)**.
- Laboratoire d'analyse : laboratoire Duracan, 862 avenue Dufferin, Winnipeg.

Si les résultats de l'analyse révèlent la présence de bactéries :

- le laboratoire vous en informera dès que possible;
- l'eau utilisée pour boire, préparer les aliments, se brosser les dents ou faire de la glace doit avoir été préalablement bouillie pendant une minute; autrement, vous devez utiliser de l'eau en bouteille;
- vous recevrez également des instructions sur la façon de désinfecter votre puits;
- vous aurez la possibilité de faire une **analyse de suivi gratuite** après avoir fait le traitement de votre puits pour confirmer que votre eau est potable.

En cas de question concernant le Programme de subventions pour analyse de puits privés, veuillez communiquer avec le laboratoire Duracan au 204 960-9995 ou consulter la page [www.duracan.ca/contact](http://www.duracan.ca/contact) (en anglais seulement).



Vous pouvez choisir de faire analyser des échantillons auprès d'autres laboratoires agréés (voir la liste ci-jointe, en anglais seulement), mais les frais subventionnés s'appliqueront uniquement aux analyses réalisées par Duracan :

<http://www.gov.mb.ca/sd/water/drinking-water/lab>

### **Autres ressources**

Vous trouverez plus de renseignements sur les puits privés, les analyses et les traitements aux pages suivantes :

- <https://www.gov.mb.ca/sd/water/drinking-water/index.fr.html>
- <https://wellwellness.vercel.app/fr>

En cas de question d'ordre général sur la qualité de l'eau potable, communiquez avec le Service de l'eau potable par téléphone au 204 945-5762 ou par courriel à [odw@gov.mb.ca](mailto:odw@gov.mb.ca).